

VERS UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ DES MONTEURS-INSTALLATEURS



Laurent ST-JEAN
Président du SFECE

L'année 2026 sera l'occasion pour notre syndicat de renouveler notre Conseil d'Administration. Comme tous les 3 ans, nous aurons la charge en tant qu'adhérents, d'élire nos représentants qui, au sein de cette instance, définissent et mettent en œuvre la stratégie et les actions à mener. Outre qu'il est particulièrement sain de procéder régulièrement à cet exercice démocratique, c'est également l'occasion de s'interroger sur la représentativité de nos instances et de notre syndicat de manière générale. Issu du milieu du bâtiment – notre intégration à la FFB en est le principal signe – le SFECE se veut d'abord être l'organisation professionnelle des entreprises de montage et d'installation, en prise directe avec la construction. En témoignent de nombreuses actions menées depuis des années sur la formation par exemple.

Si les fabricants de matériel – dont je fais partie – sont bien évidemment au cœur de notre association, c'est par le spectre des liens étroits qui existent avec leurs clients monteurs.

Malheureusement, je constate qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les acteurs de l'installation et du montage dans notre organisation. Les raisons sont nombreuses et légitimes. La principale étant que les tailles d'entreprises ne permettent pas le plus souvent aux dirigeants de dégager du temps pour des activités syndicales.

C'est pourtant la racine de notre raison d'être. Il convient de le garder à l'esprit et de faire notre possible pour améliorer la représentation de cette activité dans nos instances.

C'est donc un appel très franc que je souhaite lancer aux dirigeant(e)s des sociétés de montage. Faites porter votre voix, rejoignez nos groupes de travail, participez activement à nos travaux et investissez-vous dans notre Conseil d'Administration. Et je suis à votre disposition si vous souhaitez un échange direct sur cette question.



I TECHNIQUE I

APPEL À PARTICIPATION – GT « ÉCHAFAUDAGE – MÉTHODOLOGIE DE MONTAGE »

Après un temps de pause pour donner de la place à d'autres projets, le groupe de travail dédié aux sujets du montage d'échafaudages a été réactivé en juin dernier.

Son projet principal est le *Guide de méthodologie de montage des échafaudages fixes* qui rassemble environ vingt fiches détaillant des cas pratiques rencontrés sur le terrain et développées à la demande des adhérents.

Ses projets en cours :

→ Projet de fiche sur les « Règles de vérification des accès verticaux et horizontaux »

→ Fiche B5 « Structure d'échafaudage en hauteur libre »

Une fois ces fiches finalisées, la compilation via le guide devrait être actualisée.

→ **Rappel** : Les diverses fiches sont disponibles sur le site internet du Syndicat.



Ces supports sont faits pour vous ! Vos attentes et contributions sont essentielles.

• **Participation** : n'hésitez pas à manifester votre souhait de participer directement aux activités du groupe de travail.

• **Contribution** : n'hésitez pas à faire remonter vos besoins. En fonction de la problématique, une fiche pourrait être développée..

COFFRAGE-ÉTAIEMENT : AMÉLIORER L'IMPACT CARBONE DU BÉTON COULÉ EN PLACE

Un groupe de travail s'est constitué au sein de la section Coffreurs-Étayeurs pour répondre à une sollicitation du SNBPE (Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi). La démarche initiée a pour but de consolider les données relatives aux outils de coffrage et d'étalement utilisées dans les FDES (Fiches de déclaration environnementales et sanitaires) des produits béton coulé en place.

Dans un premier temps, il s'est agi de proposer des valeurs faisant consensus au sein du SFECE pour le poids, la durée de vie ou le taux de rotation



des banches utilisées pour le coffrage d'un m² de voile. Elles se sont avérées avoir un effet tout à fait favorable sur l'impact Carbone global de l'élément, ce qui a permis de valider le principe et l'intérêt de la démarche pour la

filière béton au regard des nouvelles exigences réglementaires environnementales.

La réflexion s'élargit donc désormais aux outils de coffrage et étalement de planchers. On pourra ensuite aller plus loin en précisant la provenance de l'acier ou le taux de recyclage effectif des éléments. Autant de leviers de décarbonation à explorer pour la filière...

CCP : LANCEMENT PROCHAIN DE LA CAMPAGNE 2026

La campagne annuelle d'actualisation des Certificats de Compétences Professionnelles sera prochainement lancée. Les entreprises concernées soit par l'expiration de leur(s) CCP à l'issue des 4 ans révolus, soit par le renouvellement annuel, seront contactées directement par la permanence du SFECE.

Vous souhaitez faire qualifier votre entreprise ou obtenir des informations sur les modalités ? Contactez dès maintenant la permanence du SFECE pour préparer votre dossier.

Louis- Clément FILIP-FOMENKO
filipcl@groupemetallerie.fr
ou secretariat@groupemetallerie.fr

I NORMALISATION I

PROJET DE NORME D'EXIGENCES DE BASE POUR LES ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES DE CHANTIER : PROJET À L'ARRÊT ET DISCUSSIONS BILATÉRALES

Développé depuis 2020, ce projet vise à définir des exigences de performance génériques et des méthodes d'évaluation pour les équipements temporaires de chantier. Après plusieurs années de travail, une version avancée a été soumise au vote mais finalement rejetée en l'état par la France, la Suède et l'Italie, en raison notamment d'un manque d'analyse préalable sur les impacts et bénéfices réels d'un tel projet.

Pour relancer la dynamique, l'animation allemande du groupe de travail a souhaité engager des échanges avec les pays opposants afin d'étudier les

blocages et imaginer une approche corrigée. En France, les présidents des commissions de normalisation (président du SFECE et président de la

Commission technique) ont rencontré les chefs de projet allemands le 11 septembre 2025 pour échanger sur ce sujet. Les autres pays opposants n'ont, .../...

.../... quant à eux, pas souhaité épiloguer. Un point est prévu avec les commissions de normalisation BNTEC/P93E et C le 3 octobre 2025 pour préparer la prochaine plénière du CEN/TC 53 Équipements pour travaux temporaires (15 octobre 2025, à Oslo). L'avenir de cette norme potentielle devrait être clarifié d'ici cette prochaine rencontre européenne.

Il est important de noter que l'investissement français a largement contribué à freiner ce projet à l'intérêt incertain en l'état. Cette rencontre a également souligné que les intérêts français pourraient être mieux considérés pour apporter plus d'équilibre au projet s'il venait à être poursuivi.

→ EN 17964 retoquée pour la 2^e fois – quel avenir ?

EN 17964, *Plateformes de travail mobiles jusqu'à 2 m – Matériaux, dimensions, charges de calcul, exigences de sécurité et de performance*

Le projet de norme EN 17964, qui devait encadrer au niveau européen les plateformes de travail mobiles jusqu'à 2 mètres (conception, sécurité, performance), a été rejeté une seconde fois lors de l'enquête technique du CEN. Malgré le soutien de la France, les divergences entre pays membres ont persisté, rendant le consensus impossible.

Face à cet échec, le groupe de travail européen doit désormais étudier une

Rappel

La participation aux commissions de normalisation du BNTEC est gratuite. Vous pouvez demander à participer notamment aux travaux sur les normes « échafaudage » et

« coffrage-étalement » sur simple demande.
Pour en savoir plus : contactez Louis-Clément FILIP FOMENKO filipc@groupepmetallerie.fr

dernière alternative avant l'abandon des travaux. Pour les acteurs français, des discussions devraient être organisées pour étudier le corpus normatif actuel (européen et franco-français) et les marges de manœuvre en fonction des besoins.

→ NF EN 17293 : quelles suites après l'examen systématique ?

NF EN 17293, *Équipements temporaires de chantiers - Exécution - Exigences pour la fabrication*

La norme encadrant notamment la fabrication a été soumise dernièrement à l'examen systématique. Malgré la mobilisation des commissions de normalisation, et l'investissement des adhérents portant un souhait de révision, les résultats préliminaires au niveau européen ne montrent pas un engouement partagé pour une révision. L'avenir du document sera clarifié d'ici à la plénière du comité technique européen prévue le 15 octobre 2025.

→ GT Référentiels – Veille normalisation ISO (plastique, naval/maritime)

Courant 2024, le groupe de travail autour de la Marque NF 096 a été remodelé afin d'élargir son champ de compétences.

Ainsi, la veille normative sur les sujets de normalisation internationaux (ISO) y est désormais réalisée. Parmi les sujets surveillés : des projets liés à l'échafaudage dans le domaine naval et maritime, ou encore les considérations de nouveaux matériaux dans la conception d'échafaudages. Les adhérents se mobilisent afin de contrer les velléités contre-productives (ou contradictoires avec les vues portées au niveau européen) et pour étudier les éventuels besoins.



Normes pour les moyens d'élévation, d'accès et de travail motorisés

Les travaux démarrent sur une nouvelle série de normes, reprenant parmi les normes les plus importantes du domaine des plateformes motorisées de transport et de travail.

Attention : Le SFECE n'abrite pas le secrétariat de la commission de normalisation en charge de ces sujets ; une participation directe dans la commission UNM 83 « Matériels de mise à niveau » est le meilleur moyen de suivre de près ces travaux.

Projet	Norme remplacée ou domaine couvert
Partie 1, Exigences générales	Cette partie a pour objectif de regrouper l'ensemble des données communes aux normes existantes.
Partie 2, Exigences pour les monte-matériaux pour le transport de marchandises uniquement	Cette partie couvrira les exigences spécifiques, objet de l'actuelle EN 12158-1, Monte-matériaux – Partie 1: monte-matériaux à plates-formes accessibles.
Partie 3, Exigences pour les monte-charge inclinés avec dispositifs de transport de charge non accessibles	Cette partie couvrira les exigences spécifiques, objet de l'actuelle EN 12158-2, Monte-matériaux – Partie 2: monte-matériaux inclinés à dispositifs porte-charge non accessible.
Partie 4, Exigences pour les ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux	Cette partie couvrira les exigences spécifiques, objet de l'actuelle EN 12159, Ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux avec cages guidées verticalement.
Partie 5, Exigences pour les élévateurs pour appareils de levage à charge suspendue	Cette partie couvrira les exigences spécifiques, objet de l'actuelle EN 81-43, Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs – Élévateurs particuliers destinés au transport des personnes et des matériaux – Partie 43: élévateurs pour appareils de levage à charge suspendue.
Partie 6, Exigences pour les plates-formes de transport	Cette partie couvrira les exigences spécifiques, objet de l'actuelle EN 16719, Plateformes de transport.

MISE EN PLACE DU PASSEPORT PRÉVENTION

Le passeport prévention a été ouvert aux organismes de formation. Focus sur cet outil et ses modalités de mise en place.

Le Passeport Prévention, déployé par la Caisse des Dépôts et Consignations, est un outil numérique destiné à centraliser et tracer les actions de formation suivies par les salariés en matière de santé et de sécurité au travail. Les organismes de formation peuvent y déclarer les sessions suivies par leurs stagiaires. Ce dispositif garantit une traçabilité fiable des compétences acquises et renforce la conformité aux exigences réglementaires en matière de prévention des risques professionnels.

Quelles sont les formations concernées ?

Une formation est déclarable si elle porte sur la santé et sécurité au travail, donne lieu à une attestation, un certificat ou un diplôme ou comporte des compétences transférables à un poste similaire. Il existe quatre catégories :

- **Catégorie 1** : formations réglementées obligatoires ;
- **Catégorie 2** : formations nécessitant une habilitation ou une autorisation ;
- **Catégorie 3** : formations avec objectif spécifique prévu par la réglementation ;

→ **Catégorie 4** : formations non réglementées mais répondant à l'obligation générale de formation.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Le calendrier prévoit deux phases :

- **28 avril 2025** : ouverture aux organismes de formation.
- **1^{er} septembre 2025** : début de l'obligation de déclaration pour les organismes de formation.
- **Premier trimestre 2026** : ouverture des espaces de déclaration pour les employeurs.
- **Jusqu'au 31 décembre 2026** : période transitoire avec délais supplémentaires pour faciliter la prise en main.



Scannez le QR code pour accéder au Passeport Prévention.

Un périmètre transitoire est prévu jusqu'à mi-2026 : à savoir que **seules les catégories 1 et 2 sont concernées**, certaines formations sont exclues (les formations de formateur, les membres du CSE, les formations internes liées aux conditions d'exécution du poste), **les formations financées par des dispositifs publics** (CPF, France Travail, OPCO) sont **automatiquement renseignées**.

À noter que **les délais de déclaration sont de 3 mois** après la fin du trimestre de la formation ou de la délivrance du justificatif pour les organismes de formation et pour les employeurs, de 6 mois pour vérifier ou corriger les déclarations et 9 mois pour déclarer eux-mêmes si l'organisme ne l'a pas fait.

Quels sont les outils d'accompagnement ?

- **Webinaire en replay** : Voir le replay
- **Simulateur de délais de déclaration** pour aider les organismes de formation à déterminer les délais dans lesquels ils doivent effectuer la déclaration des formations à compter du 1^{er} septembre 2025 et durant la

période transitoire, un simulateur de délais de déclaration sous format tableur est mis à leur disposition.



Webinaire : voir le replay

Accéder au simulateur



PROMOTION DES MÉTIERS

UNE JOURNÉE DANS LA PEAU D'UN ÉCHAFAUDEUR

Parmi les grands chantiers de fin d'année, une série de mini-vidéos sur le métier d'échafaudier ont été tournées. Elles seront postées sur l'application Wilbi (Voir lettre numéro 65) entièrement dédiée à la découverte des métiers.

Les vidéos ont été tournées au mois de juillet sur le chantier de l'Opéra Garnier échafaudé par Échafaudage Service. Au moment où nous écrivions ces mots, elles étaient en cours de finalisation.

La journée de tournage en bref

Après un briefing sur la journée et un repérage des lieux de tournage pour les séquences, nous avons rapidement pris de la hauteur pour réaliser les premières scènes de présentation du métier, de la mise œuvre d'un échafaudage (montage et démontage de l'intérieur) avant d'accéder au plus haut niveau et découvrir un des avantages du métier : la vue panoramique sur les environs. Ce qui se passe au sol ainsi que dans les salles de pause et de briefing a également été capté pour une meilleure appréhension du métier.

